

**Attestation de l'employeur concernant certains frais administratifs et toute autre intervention provenant d'une autorité concernant un employé**

*Cette attestation entre dans le cadre de la prise en charge d'une partie du coût salarial relatif à l'employé qui assiste les médecins dans l'accueil et la gestion de la pratique.*

Sur la base du dossier et/ou des documents présentés, le médecin (personne physique) / société du médecin (personne morale) agissant en tant qu'employeur, \_\_\_\_\_ (nom) confirme qu'il/elle a engagé l'employé (indiquer nom + prénom du collaborateur administratif): \_\_\_\_\_

Pendant la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

dans les liens d'un contrat de travail qui garantit un salaire correspondant au moins au barème et au **temps de travail minimum de 13h/semaine** fixé par la commission paritaire 330.04 compétente pour la mise au travail d'un employé chargé de l'accueil et de la gestion de la pratique dans une pratique de médecine générale.

L'employeur précité a exposé les frais suivants :

- 1) des frais administratifs d'affiliation du service externe pour la prévention et la protection du travail :

\_\_\_\_\_

- 2) des frais administratifs de l'assurance pour les accidents de travail :

\_\_\_\_\_

L'employeur a perçu les interventions suivantes :

- 3) toute autre intervention provenant de toute autorité:

\_\_\_\_\_

Total : 1+2-3 = \_\_\_\_\_

Date

Signature de l'employeur